AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C0580**
FR0010892950-FS0276

5 mai 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MEDTECH**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mai 2015, complété par un courrier reçu le 5 mai 2015, M. Bertin Nahum a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 avril 2015, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société MEDTECH et détenir, à cette date, 715 715 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 29,96% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDTECH sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 mai 2015, 693 635 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 29,04% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 388 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.